



Paris, le 12 mai 2025

Boycott du CSA

Dans un monde idéal, le CSA qui nous réunit ce jour aurait pu comporter des sujets soutenus par les organisations syndicales comme la question des normes de prise en charge en milieu ouvert ou les conditions de travail des agents. Au lieu de cela, cette instance répertorie tous les sujets dont on ne veut pas et qui sonnent comme une provocation compte-tenu du contexte politique et institutionnel.

D'une part, pour avis, **une charte de déontologie** aux intentions disciplinaires sous-jacentes et qui, du point de vue méthodologique, reste problématique puisque émanant de la centrale vers les équipes et non l'inverse, comme le code de déontologie des psychologues ou celui des assistant.es de service social, par exemple.

D'autre part, **la déconcentration des sanctions disciplinaires du 1er** groupe qui ne fera qu'accentuer le pouvoir de certains potentats locaux.

Le comble consiste en la présentation du budget actuel 2025 dont les avancées concernent essentiellement la création d'emplois dans le cadre du plan de lutte contre le "narcotrafic", qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation, ainsi que la construction de nouveaux CEF, alors qu'en même temps circule une embarrassante étude sur l'évaluation de ces derniers.

Enfin, et pour couronner le tout, un point d'information sur le projet de loi Attal qui n'en finit pas de décliner des mesures toujours plus répressives et démagogiques à l'encontre des enfants et adolescent.es devenu.es les ennemis publics numéro un ! La Commission Mixte Paritaire qui aurait pu tempérer les ardeurs des Sénateur.trices n'a fait que retoquer quelques mesures tout en gardant l'essentiel du texte Attal.

Au travers de ces mesures, c'est aussi notre institution qui est attaquée, nos missions rognées par des parlementaires qui ne comprennent pas le travail réalisé auprès des enfants et des adolescent.es et qui n'ont pas saisi à quel point l'accompagnement des jeunes doit être une priorité nationale.

Notre institution est discréditée et les professionnel.les malmené.es.

Dans un tel contexte, la direction devrait mesurer le malaise des professionnel.les et percevoir l'urgence à reconsidérer leur travail. Au lieu de cela, elle déconstruit le plan d'action issu de la crise des contractuel.les de l'été 2024 qui n'aboutit à aucune mesure concrète. Elle n'en finit pas de prendre son temps, de lancer des consultations pour envisager de revoir éventuellement les normes de prise en charge. Ce temps long n'est pas pour autant constructif car l'écart grandit entre les besoins de terrain que nous portons et la position de l'administration qui semble tendre vers une « rationalisation » du temps éducatif pour absorber la charge de travail à moyens constants. Aussi est-il aisé de deviner les conclusions auxquelles arrivera notre direction. La direction n'est d'aucun soutien pour les professionnel.les et ne défend rien de l'essentiel du travail d'accompagnement éducatif.

Nous n'acceptons pas de participer à ces faux-semblants qui sont aux antipodes des réalités des terrains et des besoins des personnels.

Nos trois organisations syndicales ont donc décidé de boycotter cette instance et entendent continuer à se faire entendre pour dénoncer l'extrême gravité que contiennent les mesures de la loi Attal.

SNPES/PJJ FSU, UNSA SPJJ et CFDT Interco Justice